

L'Europe met en place le visa électronique

Avec l'accord de leurs ministres de la Justice et de l'Intérieur, les quinze nations qui forment la zone douanière Schengen ont élargi aux photos et aux données biométriques, comme les empreintes digitales, les informations stockées avec les visas.

Figurent également les noms, coordonnées et métiers des personnes entrantes, les dates et zones géographiques objet du visa, ainsi que les possibles rejets ou extensions de visa.

Ce sera la plus grande base de données au monde concernant ces informations, puisque 70 millions d'individus en provenance de 100 pays demandent annuellement un visa pour traverser ou séjourner en Europe. Elle sera accessible par les autorités des pays européens, ainsi que par Europol.

L'objectif est bien évidemment de disposer de la base la plus large possible pour lutter contre les fraudes par usurpation d'identité, mais également pour repérer et appréhender criminels et terroristes aux postes frontières.